Sources romaines et tradition gallicane : historiographie catholique et historiographie laïque du catholicisme français d'Ancien Régime

Alain Tallon

▶ **To cite this version:**

Alain Tallon. Sources romaines et tradition gallicane : historiographie catholique et historiographie laïque du catholicisme français d'Ancien Régime. Studio e insegnamento della storia della Chiesa. Bilanci e prospettive per nuove letture, Pontificia Università Gregoriana, Apr 2008, Rome, Italie. hal-02091742

HAL Id: hal-02091742

https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-02091742

Submitted on 24 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sources romaines, traditions gallicanes : historiographies catholiques et historiographies laïques du catholicisme français d'Ancien Régime

Le titre de cette communication appelle quelques précisions : il n'est pas courant en France de parler d'historiographies laïques ou catholiques. Le second qualificatif peut même être péjoratif : parler d'un « historien catholique » ou d'une « historiographie catholique » éveille immédiatement en France le soupçon de manque d'objectivité et de partialité. Robert Descimon résume bien cette hostilité d'une grande partie de la tradition historiographique laïque française en affirmant dans une introduction à une traduction française d'articles de Wolfgang Reinhard : « Partout en Europe, l'apologétique est un des buts cachés d'écriture des historiens chrétiens »[1]. De façon significative, cette accusation très polémique n'a suscité aucune réaction. Les historiens catholiques français ont en effet une forte réticence à se définir comme tels, avec quelques rares exceptions, comme Jean Delumeau. Le clergé français a bien compté de grands historiens au XXe siècle, d'Yves Congar à Michel de Certeau, et il continue aujourd'hui d'honorer cette grande tradition, mais la diversité même de ces historiens interdit de les regrouper en un courant historiographique cohérent. Leur rapport aux sources romaines est d'ailleurs le plus souvent aussi distant que pour la grande majorité des historiens laïcs.

Pas plus que l'historiographie « catholique », l'historiographie laïque ne recoupe un champ homogène et épistémologiquement défini : si le terme de laïc veut dire la neutralité confessionnelle, il ne s'agit pas d'une spécificité puisque la très grande majorité des historiens français se refuse à se revendiquer explicitement d'une histoire confessionnelle. Le militantisme pour une historiographie laïque est souvent conséquence de choix religieux (par exemple d'historiens protestants), politiques (de l'historiographie marxiste à l'historiographie libérale) ou méthodologiques (l'histoire sociale de stricte observance) mais rarement un objectif principal.

La dichotomie intellectuelle entre catholiques et laïques ne fonctionne pas en France comme dans d'autres pays, en raison aussi de l'absence d'institutions historiques clairement identifiées, qui pourraient structurer ce débat :

- il n'y a pas en France d'universités catholiques sur le modèle de celles que l'on trouve en Italie, en Espagne ou dans les pays anglo-saxons. Les instituts catholiques, aux moyens très limités, ne peuvent devenir des pôles d'agrégation d'une historiographie catholique.

[1] Wolfgang Reinhard, *Papauté, confessions, modernité*, préface de Robert Descimon, Paris, éditions de l'EHESS, 1998, p. 9.

- dans les universités françaises, il n'existe pas de chaires et de sections spécifiques d'histoire de l'Eglise, sur le modèle de la *Storia della Chiesa* italienne ou de la *Kirchengeschichte* allemande.
- l'Eglise de France ne prend pas en charge le développement d'une histoire catholique. Dans la grande tradition de l'érudition ecclésiastique, le clergé participe individuellement à la recherche historique, mais au sein de sociétés savantes non-confessionnelles : la Société d'histoire religieuse de la France (ancienne société d'histoire ecclésiastique) a certes pour vice-président le cardinal Poupard et compte de nombreux clercs dans ses rangs, mais elle n'a aucun lien institutionnel avec l'Eglise.

Cette singularité française s'explique bien sûr par le grand affrontement entre Eglise catholique et République laïque à la fin du XIXe siècle et ses conséquences politiques et intellectuelles qui se font encore sentir aujourd'hui. Mais mon propos dans cette communication sera de développer chronologiquement l'analyse, tout en la centrant sur le rapport des historiographies françaises avec les sources romaines. Cet angle d'approche permet en effet de comprendre une commune irrigation de ces courants historiques par une tradition gallicane remontant au XVIe siècle. Cette tradition est particulièrement nette dans l'interprétation de l'histoire politico-ecclésiastique du royaume de France pendant cette période et c'est sur ce thème précis que je vais centrer mon propos, étant donné qu'il serait impossible dans l'espace qui m'est imparti de traiter de façon exhaustive de toute l'historiographie du catholicisme français d'Ancien Régime.

L'historiographie gallicane de la seconde moitié du XVIe et du premier XVIIe siècle a en effet développé une vision cohérente de l'histoire récente du catholicisme français qui est restée la vulgate de l'interprétation de cette période encore jusqu'à aujourd'hui. D'Etienne Pasquier aux frères Dupuy, en passant par Pierre Pithou ou Jacques-Auguste de Thou, on peut trouver des caractéristiques communes : le rapport étroit avec le milieu parlementaire « politique », puis avec le libertinage érudit ; l'adoption des exigences critiques de « l'histoire parfaite » ; le lien avec la bibliothèque royale, dont de Thou est bibliothécaire de 1594 à 1617 et dont les frères Dupuy en ont ensuite la tutelle. Surtout tous ces historiens manifestent un souci du document brut, puisé dans les archives du parlement de Paris, dans le cabinet des manuscrits royaux (dont la richesse est bien médiocre par comparaison aux dépôts espagnols ou romains), mais aussi et surtout dans des collections particulières qui peuvent finir au cabinet des manuscrits, comme la collection des frères Dupuy.

Cette production historiographique gallicane s'accompagne aussi de tout un mouvement de publication de sources diplomatiques, assez exceptionnel par leur proximité avec la période

écoulée : les lettres de Rome envoyées par Arnaud d'Ossat (1594-1604) ou Jacques Davy du Perron sont publiées en 1623 pour les secondes et 1624 pour les premières[2]. La correspondance de Paul de Foix, ambassadeur d'Henri III à Rome, est publiée en 1628[3]. Celle de l'ambassadeur français à Venise pendant la crise de l'Interdit, Philippe Canaye de Fresne, paraît en 1635[4]. Toutes ces éditions connaissent un immense succès comme en témoignent leurs multiples éditions, principalement dans le cas de la correspondance de d'Ossat, encore donnée en modèle aux jeunes diplomates par François de Callières au début du XVIIIe siècle : « On peut dire de ces lettres à tous les négociateurs ce qu'Horace a dit aux poètes de son temps des œuvres d'Homère : qu'ils doivent les avoir dans les mains le jour et la nuit s'ils veulent se perfectionner dans leur art »[5].

A la publication de ces textes quasiment contemporains, s'ajoutent des éditions textes sur périodes plus éloignées, comme les guerres d'Italie ou le concile de Trente. Jacques Gillot, qui avait participé à la rédaction de la Satyre menippée et publie un traité sur les liberté gallicanes en 1609, édite en 1607 des *Actes du concile de Trente en 1562 et 1563, pris sur les originaux*. Pierre Dupuy complète et développe ce travail en 1654 par la publication des *Instructions et lettres des rois très chrestiens et de leurs ambassadeurs, et autres actes concernant le concile de Trente*. Proche de Richelieu, mais aussi de Gaston d'Orléans, l'érudit Guillaume Ribier, qui avait participé aux Etats généraux de 1614 où il avait défendu les positions gallicanes du Tiers, prépare à Blois une grande édition des correspondances diplomatiques françaises de l'époque des guerres d'Italie, qui paraît de façon posthume en

---

[2] Jacques Du Perron, *Les Ambassades et négociations de l'illustrissime... cardinal Du Perron,... avec les plus belles et éloquentes lettres... qu'il a écrites... Recueillies et accompagnées de sommaires et avertissements, par César de Ligny, secrétaire dudit seigneur*, Paris, A. Estiene, 1623 ; Arnaud d'Ossat, *Lettres de l'illustrissime... cardinal d'Ossat,... au roy Henri le Grand et à M. de Villeroy, depuis l'année 1594 jusques à l'année 1604*, Paris, J. Bouillerot, 1624.

[3] Paul de Foix, *Les Lettres de messire Paul de Foix,... ambassadeur pour le roi auprès du pape Grégoire XIII, escrites au roi Henry III*, Paris, C. Chappelain, 1628.

[4] Philippe Canaye, *Lettres et ambassade de messire Philippe Canaye, seigneur de Fresne,... avec un sommaire de sa vie, et un récit particulier du procès criminel fait au maréchal de Biron, composé par M. de La Guesle*, Paris, E. Richer, 1635-1636.

[5] François de Callières, *L'art de négocier en France sous Louis XIV*, éd. Jean-Claude Waquet, Paris, Éditions rue d'Ulm, 2005, p. 198. Callières poursuit: « Il règne dans les dépêches de ce cardinal, sous des manières simples et modestes, une force et une adresse qui nonobstant l'antiquité de leur stile fait plaisir à ceux qui ont du goût pour ces sortes d'écrits… On y voit que rien n'échappe à sa pénétration : il observe jusqu'aux moindres mouvemens du pape Clément VIII et du cardinal neveu ; il profite de tout ; il est ferme quand il faut l'être, souple et complaisant selon le besoin, et il a l'art de faire désirer et de se faire demander ce qu'on lui ordonne d'offrir, et d'obtenir plus qu'on avoit espéré ».

1666. Les *Lettres et Mémoires d'Estat des roys, princes, ambassadeurs et autres ministres sous les règnes de François Ier, Henry II et François II, contenant les intelligences de ces roys avec les princes de l'Europe contre les menées de Charles Quint… les intrigues de quatre conclaves et le pouvoir qu'y avoient nos roys, avec diverses pratiques sur Naples, Gennes et Sienne ; les causes de la guerre de Parme et autres particularitez inconnues dans nos histoires, ouvrage composé de pièces originales… rangées selon l'ordre des temps…* s'ouvre par une préface de Michel Belot[6], qui conseille d'attendre un siècle avant de faire paraître des mémoires d'Etat, même si « dans nos derniers temps.. de bons Autheurs » n'ont pas suivi cette maxime. L'argument mis en avant est la sécurité de l'Etat, même si la préface reconnaît l'intérêt du public pour ces textes : « Jamais on ne fut plus curieux dans le monde de ces sortes d'ouvrages que dans le temps où nous sommes ». Belot donne aussi le sens général de la publication : il s'agit de fournir les preuves « des sincères intentions et juste procédé de nos Roys », et au contraire de découvrir « les ambitieux desseins et entreprises des Princes de la Maison d'Autriche », dont le catholicisme même peut être mis en doute puisque l'on voit Charles Quint et Philippe II traités de schismatiques et d'hérétiques par le pape.

Cet engouement, unique en Europe, pour la publication de sources diplomatico-ecclésiastiques dans la première moitié du XVIIe siècle participe donc du grand effort de construction idéologique de la monarchie absolue française, contre la Maison d'Autriche, mais aussi contre une théologie politique romaine qui pour les érudits gallicans menace la souveraineté française. Cet objectif affiché explique le profond désintérêt qu'ils manifestent pour les sources proprement romaines, alors que nombre d'entre eux sont allés à Rome (de Thou, Claude Dupuy en 1570, Ribier) ou y ont des correspondants réguliers, comme le chartreux Christophe Dupuy[7]. Ce dernier approvisionne ses frères en livres et curiosités romaines, mais sans jamais montrer le moindre intérêt pour le versant romain des événements diplomatiques et ecclésiastiques qui faisaient au même moment l'objet de tant de soins éditoriaux en France.

Ce souci d'établir une histoire gallicane, indépendante de Rome jusque dans sa documentation se perçoit mieux encore quand on compare ces historiens gallicans avec Paolo Sarpi, avec lequel ils ont en commun la violente hostilité à la papauté moderne : Sarpi pour dénoncer le *totatus* qui s'est substitué au *primatus* romain n'hésite pas à utiliser les sources

[6] Guillaume Ribier éd., *Lettres et Mémoires d'Estat* …, Paris, F. Clousier, 1666, t. 1, p. 5-7.

[7] Christophe Dupuy, *Humanisme et politique. Lettres romaines de Christophe Dupuy à ses frères*, t. 1 1636-1645, t. 2 1646-1649, t. 3 1650-1654, éd. Kathryn Willis Wolfe et Phillip J. Wolfe, Seattle-Tübingen, Papers on French seventeenth century literature-G. Narr, 1988-1997- 2005.

romaines, auxquelles il a pu avoir accès lors de ses séjours dans la Ville. Les Français ne se soucient pas de se les procurer. Dans la première moitié du XVIIe siècle, la seule édition de sources diplomatiques pontificales concernant la France est la correspondance de Guido Bentivoglio, nonce en France de 1616 à 1621, puis envoyé en Flandre[8]. Bentivoglio, ce qui n'est certainement pas sans rapport avec cette édition, avait fréquenté le cabinet des Dupuy. L'édition contient surtout des relations et des lettres à des correspondants privés plutôt que la correspondance politique avec le secrétaire d'Etat.

En parallèle au désintérêt ou à la méfiance gallicane, la papauté perçoit de plus en plus clairement l'importance de contrôler ses propres archives politiques, comme en témoigne l'organisation de l'archivio segreto à partir du pontificat de Paul V. Il y a clairement à l'origine un souci de fermeture ou au moins de régulation stricte de la communication des documents romains. Il ne s'agit pas de l'expliquer de façon simpliste par un souci de secret, dans les faits souvent aussi facile à contourner, en raison des nombreuses copies, au XVIIe siècle qu'au XXIe. La vraie raison réside sans doute dans la conception post-tridentine de l'Église romaine comme une institution résistant aux aléas de l'histoire dans sa profondeur temporelle et dans la promesse divine de l'éternité, face à une histoire politique au temps court et à la contemporanéité superficielle que développent les écrits gallicans.

Les sources romaines peut cependant connaître un certain intérêt dans la France du Grand Siècle, notamment quand elles permettent d'éclairer la période des guerres de Religion, matrice idéologique par son image de chaos politique et religieux de l'absolutisme du XVIIe siècle. La correspondance du cardinal de Ferrare, Ippolito d'Este, envoyé comme légat en France en 1561 par Pie IV et le cardinal Charles Borromée, qui offrait de nombreux détails sur les tractations religieuses des colloques de Poissy et de Saint-Germain, les négociations entre la France et Rome autour de la reprise du concile de Trente, ou encore le début de la guerre civile, est publiée par l'érudit Jean Baudouin en 1650 et semble connaître un certain succès puisqu'elle est rééditée en 1654 et en 1658[9]. Baudouin réalise cette édition au milieu d'une production des plus variées, de l'Inca Garcilaso de la Vega à Francis Bacon.

---

[8] *Relationi fatte dall'ill.mo, e rev.mo signor cardinal Bentivoglio in tempo delle sue nuntiature di Fiandria, e di Francia*. Date in luce da Eryco Puteano, In Anversa appresso Giovanni Meerbecia, 1629.

[9] Jean Baudouin éd., *Négociations ou lettres d'affaires ecclésiastiques et politiques escrittes au pape Pie IV et au cardinal Borromée, depuis canonizé saint, par Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, légat en France au commencement des guerres civiles...*, Paris, Simeon Piget, 1650.

A cette érudition de curiosité, peu engagée au moins en apparence, on peut opposer l'autre grande édition de textes romains concernant le début des guerres de Religion, la correspondance du nonce en France de 1561 à 1565, Prospero Santa Croce. Son éditeur, Jean Aymon, est un clerc catholique passé au calvinisme et installé à Amsterdam, après semble-t-il une carrière de voleur de manuscrit dans les bibliothèques européennes, dont il reste à faire l'histoire. Au milieu d'une production abondante de pamphlets anti-romains[10], Aymon se consacre aussi à l'édition de textes du XVIe siècle, notamment la correspondance de Don Diego Hurtado de Mendoza, ambassadeur de Charles Quint à la première période du concile de Trente et acteur important des conflits qui opposèrent Paul III à l'empereur dans la dernière partie de son pontificat, ou celle de Carlo Visconti, évêque de Vintimille et parent du pape Pie IV qui l'envoya espionner le cardinal de Lorraine et les évêques français pendant l'affrontement entre *oltramontani* et parti curial qui marqua la dernière période conciliaire[11]. La correspondance de Santa Croce est publiée en annexe d'une édition des actes des synodes nationaux des Églises réformées de France[12]. Affirmant avoir collationné l'original sur un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, Aymon ajoute très clairement dans sa préface : « Au reste, ceux qui pourront se désenchanter de la prévention, connoitront que ces lettres sont très favorables aux Reformés de France. Qu'ils aient été les auteurs des fleuves de sang qui ont coulée dans ce roiaume à l'océan, ou des controverses qu'il faille leur imputer la rupture et l'inutilité des conférences, qu'ils aient été toujours les premiers à tonner la trompette et à relever l'étendart, par leurs infractions aux édits de pacification, c'est une tradition en France, aussi peu contestée, parmi ceux de la communion de Rome que celles qu'ils mettent en parallèle avec les Livres de l'Ecriture Sainte, et qui font chez eux une certitude de foi. Il est certain néanmoins que c'est à la Cour de Rome et au clergé de l'Eglise Gallicane qu'on doit

---

[10] *Tableau de la Cour de Rome, dans lequel sont représentés au naturel sa politique et son gouvernement tant spirituel que temporel, les cérémonies religieuses et civiles, ce qui s'observe dans le conclave à l'élection des papes, les cavalcades et plusieurs autres choses très rares et très curieuses*, La Haye, C. Delo, 1707 ; *Métamorphoses de la religion romaine*, La Haye, A. Troyel, 1700.

[11] Diego Hurtado de Mendoza, *Maximes politiques du pape Paul III touchant ses démêlez avec l'empereur Charles-Quint, au sujet du concile de Trente, tirées des Lettres anecdotes de dom Hurtado de Mendoza,... et publiées en espagnol et en françois par Mr. Aymon..., avec un parallèle entre le même pape et Clément XI sur diverses matières du tems présent, et des réflexions vives et libres, par Mr. de Gueudeville,* La Haye, H. Scheurleer, 1716 ; Carlo Visconti, *Lettres, anecdotes et mémoires historiques...,* Amsterdam, 1719.

[12] Jean Aymon éd., *Tous les Synodes nationaux des églises réformées de France, auxquels on a joint des mandemens roiaux et plusieurs lettres politiques sur ces matières synodiales...,* La Haye, C. Delo, 1710.

imputer tous ces maux »[13]. La correspondance du nonce était la preuve pour Aymon du rôle de Rome dans le déclenchement des guerres, contre la propagande louis-quatorzienne qui justifiait la révocation de l'Édit de Nantes par le caractère nécessairement incompatible avec l'ordre monarchique du protestantisme. Si Aymon n'est pas le seul à accuser la papauté de tous les maux dont souffre la chrétienté et en particulier le royaume de France, il est relativement isolé parmi les polémistes aussi bien gallicans que protestants dans cette utilisation des sources pontificales pour confondre Rome.

A la fin de l'Ancien Régime, une vulgate historiographique gallicane s'est donc solidement installée avant tout sur des éditions de sources françaises, les fonds romains disponibles n'étant utilisés que rarement et le plus souvent de façon polémique pour renforcer une hostilité presque permanente à l'action politique et même spirituelle de la papauté. Sous l'Empire, l'événement majeur pour l'accès des érudits français à la documentation romaine que représente le transfert des archives du Vatican à Paris n'a pas véritablement modifié cette utilisation polémique, anecdotique et marginale des sources pontificales. Dans le cas par exemple des archives de la congrégation du Saint-Office, si le procès Galilée fait l'objet d'un vif intérêt, les autres pièces ne sont pas véritablement exploitées et l'on sait que faute d'intérêt, une partie fut vendue au prix du papier après la chute de Napoléon, pour financer le retour du reste des archives à Rome[14].

L'ouverture des archives au public scientifique décidée par Léon XIII ne modifia pas non plus cette attitude et si les entreprises éditoriales consacrées aux XVIe et XVIIe siècles fleurirent du côté allemand, avec l'entreprise conjointe des instituts historiques prussien, puis allemand, et autrichien pour publier les actes des nonciatures dans l'Empire, ou encore la gigantesque entreprise de publication des sources concernant l'histoire du concile de Trente entreprise par la Görresgesellschaft, les savants français ne suivirent pas sur ce point leurs rivaux germaniques[15]. Au moment même des lois anticléricales, on constate le même permanence du désintérêt pour sources romaines et la même irrigation gallicane dans l'histoire positiviste qu'elle soit d'inspiration libérale, mais aussi ecclésiastique. Édouard Frémy, biographe

[13] Ibid., p. 284.

[14] Voir John Tedeschi, *Il Giudice e l'Eretico. Studi sull'Inquisizione romana*, Milan, Vita e Pensiero, 1997, p. 35 sq.

[15] On peut le vérifier en consultant Olivier Poncet, *Les entreprises éditoriales liées aux archives du Saint-Siège. Histoire et bibliographie (1880-2000)*, Rome, École française de Rome, 2003.

d'Arnaud Du Ferrier très admiratif de l'anticléricalisme de son héros[16], en reste à la documentation française, tout comme l'abbé Émile Pasquier quand il étudie René Benoist[17]. Les premières évolutions, lentes, viennent d'ecclésiastiques érudits français installés à Rome, qui reprennent l'idée lancée par Pierre Imbart de la Tour d'éditer les nonciatures de France[18]. L'abbé Joseph Fraikin se chargea des correspondances des nonces de Clément VII[19], l'abbé René Ancel de celles du temps de Paul IV[20]. Leur écho fut cependant assez pauvre, aussi bien dans l'historiographie religieuse que dans celle proprement politique : pour retracer les origines des guerres de Religion sous le règne de Henri II, Lucien Romier préféra s'appuyer massivement sur les correspondances des ambassadeurs des petites principautés padanes que sur celles des nonces, qu'il utilise toutefois, mais dans une moindre mesure[21].

L'entre-deux-guerres voit le premier travail d'histoire religieuse française du XVIe siècle qui utilise réellement les sources romaines pour modifier le regard sur la période, de façon à la fois subtile et radicale. À la fois chartiste, « romain » (dans le sens universitaire français, c'est-à-dire passé par l'École française de Rome) et ecclésiastique, Joseph Roserot de Melun combinait dans sa biographie trois caractéristiques des rares savants français à s'intéresser alors à la documentation pontificale sur l'histoire religieuse d'Ancien Régime. Elle lui permit d'éclairer sous un jour nouveau le colloque de Poissy[22], d'entrevoir aussi l'un des thèmes historiographiques qui allait s'imposer pour comprendre la crise religieuse du XVIe siècle, celui des moyenneurs, de l'hésitation religieuse à l'irénisme, et de leur rejet sans nuance par les orthodoxies. Sa thèse sur Antonio Caracciolo, évêque de Troyes cherchant à se faire le pasteur des catholiques comme des protestants et condamné par le Saint-Office en 1563, était

---

[16] Edouard Frémy, *Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III, ambassades à Venise d'Arnaud Du Ferrier d'après sa correspondance inédite (1563-1567, 1570-1582)*, Paris, E. Leroux, 1880.

[17] Émile Pasquier, *Un curé de Paris pendant les guerres de religion. René Benoist, le pape des Halles (1521-1608). Étude historique et bibliographique*, Paris-Angers, A. Picard, 1913.

[18] Voir Olivier Poncet, « L'édition de la correspondance des nonces en France : histoire et avenir d'une entreprise éditoriale française », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. 86, 2000, p. 631-643.

[19] Joseph Fraikin éd., *Nonciatures de France : Nonciatures de Clément VII*, 2 vol., Paris, Picard, 1906-1926. Le second volume est publié de façon posthume en 1926.

[20] René Ancel éd., *Nonciatures de Paul IV : (avec la dermière année de Jules III et Marcel II). Tome Ier, Nonciatures de Sebastiano Gualterio et de Cesare Brancatio. Ière et 2e partie*, 2 vol., Paris, J. Gabalda & Cie, 1909-1911.

[21] Lucien Romier, *Les origines politiques des guerres de Religion*, 2 vol., Paris, Perrin, 1913-1914.

[22] Joseph Roserot de Melin éd., « Études sur les relations du Saint-Siège et de l'Église de France dans la seconde moitié du XVIe siècle. I : Rome et Poissy » *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. 39, 1921-1922, p. 47-151.

en ce sens véritablement pionnière[23]. Roserot de Melin y explique d'ailleurs avoir cherché une documentation romaine, demandant au cardinal Merry del Val si un dossier Caracciolo existait dans les archives de la congrégation romaine. La réponse négative était erronée car le dossier existe bien avec celui d'autres prélats français jugés en même temps que l'évêque de Troyes. Mais la fermeture des archives interdit à Roserot de Melin de faire lui-même la recherche à la place de l'archiviste négligent[24].

La piste ouverte par Joseph Roserot de Melin n'a de toute façon guère été suivie dans les décennies qui suivirent. Le renouveau de l'histoire religieuse de l'Ancien Régime, incarné avec éclat par Lucien Febvre, puis après l'hégémonie d'une histoire sociale de stricte observance, par l'histoire dite « des mentalités » à partir de la fin des années 1960, n'a que très rarement pris le chemin de Rome. La monographie diocésaine, instrument privilégié pour une approche de sociologie religieuse, prend rarement le chemin de Rome. Alphonse Dupront peut cultiver un jardin romain, dont les plus belles fleurs se manifestent en des articles rassemblés aujourd'hui dans un recueil[25], il ne pousse pas ses élèves travaillant sur le catholicisme français d'Ancien Régime à mettre la documentation romaine au cœur de leurs recherches. Le discrédit relatif du politique écarte aussi des sources qui pourtant viennent au même moment de connaître une diffusion large grâce à la reprise du projet d'édition des nonciatures de France. Sous l'impulsion de Jean XXIII, ancien nonce en France, qui en confie la responsabilité au Père Pierre Blet, les *Acta Nuntiaturae Gallicae* commencent en 1961 une féconde période qui permet, sous la houlette conjointe de l'École française de Rome et de l'Université pontificale Grégorienne, de publier la plupart des nonciatures du XVIe siècle et de faire des incursions dans le XVIIe siècle. Les éditeurs sont soit des ecclésiastiques érudits, soit des chartistes, le plus souvent passés par l'École française de Rome. L'élan s'est toutefois considérablement ralenti dès la seconde moitié des années 1970. L'impact en fut important notamment pour mieux comprendre les institutions de l'Église gallicane entre Rome et la monarchie : les études du Père Blet sur les assemblées du clergé utilisent de façon très importante les nonciatures (mais de façon significative il s'agit surtout de nonciatures inédites

[23] Joseph Roserot de Melin, *Antonio Caracciolo, évêque de Troyes (1515 ?-1570)*, Paris, Letouzey et Ané, 1923.

[24] Voir le rapport de sa mission à Rome, là encore témoignant d'un intérêt pour les sources inquisitoriales tout à fait neuf dans l'historiographie française du temps, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 80, 1919, p. 370-374.

[25] Alphonse Dupront, *Genèses des Temps modernes. Rome, les réformes et le Nouveau Monde*, éds. Philippe Boutry, Dominique Julia, Paris, Le Seuil-Gallimard, 2001.

du XVIIe siècle)[26]. Mais l'historiographie française dans son ensemble ne semble pas avoir intégré tout l'intérêt de cette source. En 1992 Marc Venard utilisa dans la vive polémique autour de la Saint-Barthélemy la correspondance du nonce Antonio Maria Salviati pour démontrer l'inanité de la thèse d'un complot romain[27]. Cette correspondance avait beau avoir été publiée en 1975, aucun chercheur n'avait eu auparavant l'idée de l'utiliser pour interpréter un des moments clés de l'histoire du XVIe siècle français. Ce seul exemple montre bien que la méfiance ou le simple désintérêt, plus ou moins théorisés, face aux sources romaines restent une caractéristique d'une historiographie héritière souvent inconsciente des choix idéologiques gallicans.

Or, les sources romaines sont bien souvent indispensables pour défricher de nouveaux champs historiographiques : Olivier Poncet l'a prouvé en s'attaquant au vaste chantier des questions bénéficiales, indispensable pour une histoire sociale et institutionnelle du clergé français sous l'Ancien Régime[28]. Joseph Bergin a croisé systématiquement ces sources avec les données françaises pour brosser son vaste tableau de l'épiscopat français au XVIIe siècle[29]. Dans le domaine des pratiques religieuses, les concessions d'indulgences aux confréries permettent de renouveler l'approche de la sociologie religieuse des années 1970, comme le prouvent les actes d'un très riche volume édité par Bernard Dompnier et Paola Vismara[30]. Les sources inquisitoriales, principalement celles de l'Archivio della Congregazione per la Dottrina della Fede, sont plus riches d'enseignements sur la France que l'on aurait pu le croire un temps[31]. Par un patient travail qui a besoin d'un soutien constant des institutions qui l'ont porté depuis longtemps, notamment l'École française de Rome et l'Université Pontificale Grégorienne,

---

[26] Le Père Blet en a fourni la synthèse dans *Le Clergé du Grand Siècle en ses assemblées, 1615-1715*, Paris, Éditions du Cerf, 1995.

[27] Marc Venard, « Arrêtez le massacre ! », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 39, 1992, p. 645-661.

[28] Olivier Poncet, *La papauté et la provision des abbayes et des évêchés français de 1595 à 1661. Recherches sur l'esprit des institutions pontificales de la Réforme catholique*, thèse de l'Université de Paris IV Sorbonne, 1998, à paraître à l'École française de Rome.

[29] Joseph Bergin, *The Making of the French Episcopate*, New Haven-Londres, Yale University Press, 1996 et *Crown, Church, and Episcopate under Louis XIV*, New Haven-Londres, Yale University Press, 2004.

[30] Bernard Dompnier et Paola Vismara éds., *Confréries et dévotions dans la catholicité moderne, mi-XVe - début XIXe siècle*, Rome, École française de Rome, 2008.

[31] Pour le XVIIe siècle, il faut renvoyer aux travaux en cours de Jean-Louis Quantin et Jean-Pascal Gay. Pour le XVIe siècle, Alain Tallon, « Sources inquisitoriales et Réforme française : apports et limites pour une histoire de la conversion confessionnelle au XVIe siècle », dans Daniela Solfaroli Camillocci éd., *Les modes de la conversion confessionnelle à l'âge moderne : Autobiographie, altérité et construction de l'identité religieuse (XVIe – XVIIIe siècles)*, Florence, Olschki, à paraître.

l'historiographie française, qui laïque comme catholique vit toujours son rapport à Rome dans un héritage gallican dont la plupart des chercheurs ne soupçonnent pas la prégnance, s'approprie les sources romaines et leurs incomparables richesses, apportant aussi son propre regard, décentré, sur l'histoire du catholicisme moderne.

Alain Tallon